



Le Rapide

De la Beaurivage

Municipalité de Saint-Gilles

Lundi, le 25 septembre 2023

AVIS PUBLIC

Rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025

Deuxième exercice - Année 2024

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gilles, avis public est donné par le soussigné greffier-trésorier, conformément aux dispositions des articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ., c. F-2.1) :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière des années 2023-2024-2025 de la Municipalité de Saint-Gilles sera, en 2024, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et qu'un état de sa mise à jour a été déposé à mon bureau le 15 septembre dernier (2023);

QUE toute personne peut en prendre connaissance, à mon bureau, au 165, rue O'Hurley, à Saint-Gilles, au Québec (QC), où le code postal est G0S 2P0, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12h et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de de 8 h 30 à 12 h;

QUE toute personne qui a un intérêt à présenter une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de ladite loi, contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à une unité d'évaluation, dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la M.R.C. de Lotbinière, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu notamment des articles pertinents de la *Loi sur la fiscalité municipale* (précitée);

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

M.R.C. de Lotbinière
6375, rue Garneau
Ste-Croix (QC) G0S 2H0

- Être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué; Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la M.R.C. de Lotbinière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Gilles, au Québec, ce 25 septembre 2023.

Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier